



Copropriété (défaut assurance entreprise)

Par **Gajoce**, le 13/01/2012 à 21:29

Bonjour,

Notre copropriété, par l'intermédiaire d'un syndic, a validé un devis auprès d'une entreprise de serrurerie et a versé un acompte sur travaux. Le conseil syndical a insisté auprès du syndic pour demander une attestation d'assurance à cette entreprise. A ce jour, elle n'a toujours pas fourni de justificatif. Après renseignement pris auprès de la société d'assurances de la dite entreprise, il s'avère que cette dernière a résilié le contrat il y a quelques mois.

- 1) Comment faire valoir nos droits auprès du syndic de copropriété ou quelle est la procédure à suivre ?
- 2) Le syndic peut-il cautionner cette entreprise ?
- 3) Le syndic peut-il accepter que cette entreprise réalise les travaux ?
- 4) Quelles seront les responsabilités de notre copropriété et/ou du syndic en cas de problème ultérieur ?
- 5) Le syndic a-t-il obligation de signaler ce problème à sa société d'assurances ?
- 6) Y a-t-il une cause de rupture de contrat vis à vis de cette entreprise ?